

Rapport annuel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 10/09/2024

Approuvé par le Conseil Communautaire le 26/09/2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	9
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	10
■	LE PRIX DE L'EAU	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION :	12
■	LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	13
■	LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONTRACTUEL	13
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	17
■	QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE	17
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	17
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	20
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	20
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	21
■	TRAVAUX EN COURS/ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE : 2023	21
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	22
■	AMORTISSEMENTS REALISES	22
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET TRAVAUX PRÉVUS EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	23
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	24

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES regroupe les communes de BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Par convention avec les communes ou établissements publics compétents, la Communauté de Communes fournit l'eau potable en totalité à Llupia, et en secours/complément à Ponteilla, Ortaffa et Taillet.

La Communauté de Communes des Aspres compte une population totale de 22 793 habitants (1er janvier 2023 - base INSEE).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service public de l'eau potable de la Communauté de communes des ASPRES est délégué à SAUR dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Le contrat, a pris effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans ; il arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations des abonnés
Mise en service	des branchements, des installations.
Entretien	accessoires de génie-civil, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, espaces verts, systèmes de télégestion et de télésurveillance.
Renouvellement	accessoires de génie-civil, accessoires des canalisations, canalisations < 6 m, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques.

La collectivité prend en charge :

Travaux	Renforcement, modification ou construction des réseaux et des équipements publics d'eau potable (forages, stations de surpression, ...)
Renouvellement	Du génie-civil, des accessoires des canalisations, des canalisations > 6 m, des branchements dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations réalisés par la collectivité, du génie civil, espaces verts.
Entretien	Entretien des voiries d'intérêt communautaires (accès aux ouvrages)

■ RESSOURCES EN EAU

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 066-246600449-20240926-RPQS2023EP-AU

● Volumes prélevés

Ouvrages	Débit nominal [m³/h]	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Forage SALITA EST BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe Quaternaire	30	100 047	103 468	106 100	91 633	-13,64%
Forage pont d'Albiac BROUILLA Prélèvement en nappe Quaternaire	40	103 808	89 221	92 420	96 813	+4,75%
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine (Autre)	2	5 309	6 390	7 550	5 201	-31,11%
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine (Autre)	2	412	711	629	533	-15,26%
Forage FOURQUES – la Clave Prélèvement en nappe Pliocène	90	343 334	299 916	427 916	476 372	+11,32%
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe Pliocène	48	226 231	172 037	167 803	159 239	-5,10%
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe Pliocène	120	358 910	366 420	285 515	174 667	-38,82%
Forage et Puits MAS RIPOLL THUIR Prélèvement Pliocène (forage) et Quaternaire (puits)	232	415 956	409 077	458 183	463 101	+1,07%
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe Pliocène	270	457 772	435 589	515 409	521 047	+1,09%
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe Pliocène	57,8	22 835	95 506	121 282	59 143	-51,24%
Total des prélèvements [m³]		2 034 614	1 978 335	2 182 807	2 047 749	-6,19%

Volumes exprimés en m³

Ouvrages	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Forage SALITA EST BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe souterraine	100 047	103 468	106 100	91 633	-13,64%
Forage pont d'Albiac BROUILLA Prélèvement en nappe souterraine	103 508	88 921	92 120	96 513	+4,77%
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	5 309	6 390	7 550	5 201	-31,11%
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	412	711	629	533	-15,26%
Forage FOURQUES – la Clave Prélèvement en nappe souterraine	343 034	299 616	427 616	476 072	+11,33%
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	226 231	172 037	167 803	159 239	-5,10%
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	358 610	366 120	285 215	174 367	-38,86%
Forage et PUIITS MAS RIPOLL THUIR Prélèvement en nappe souterraine	415 656	408 777	457 883	462 801	+1,07%
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe souterraine	457 772	435 589	515 409	521 047	+1,09%
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe souterraine	22 835	95 506	121 282	59 143	-51,24%
Total des prélèvements [m³]	2 033 414	1 977 135	2 181 607	2 046 549	-6,19%

Volumes exprimés en m³

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Nombre d'abonnements domestiques	11 966	12 175	12 353	12 570	+1,76%
Nombre d'abonnements non domestiques					
Nombre total d'abonnements	11 966	12 175	12 353	12 570	+1,76%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Volume produit	2 033 414	1 993 388	2 155 859	2 039 266	-5,41%
Volume importé	0	0	0	0	-
Volume exporté	125 776	142 842	160 875	103974	-35,37%
Volume mis en distribution	1 905 037	1 850 546	1 994 983	1 935 292	-2,99%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 168 522	1 212 152	1 231 803	1 122 095	-8,91%
Volume total vendu aux abonnés	1 168 522	1 212 152	1 231 803	1 122 095	-8,91%
Volume vente en gros à Llupia	117 167	135 216	144 203	101 061	-29,92%
Volume de secours desservi à Ponteilla	941	213	308	50	-83,77%
Volume vente en gros à Taillet	93	3	1 020	1 947	+90,88%
Volume de secours desservi à Ortaffa	7 575	9 230	8 502	2 113	-75,15%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : **89,3 m³ par an**, elle était de 99,7 m³ en 2022, 99,6 m³ en 2021, 98 m³ en 2020, 103 m³ en 2019, 105 m³ en 2018 et 115 m³ en 2017.

Période de relève : La période de relève moyenne a eu une durée de 364 jours.

Les volumes de la consommation domestiques ont été ramenés à l'année civile.

● *Détail des exportations d'eau*

Volumes [m³] exportés vers	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
ORTAFFA	7 575	9 230	8 502	2 113	-75,15%
TAILLET	93	3	1 020	1 947	+90,88%
LLUPIA	117 167	135 216	144 203	101 061	-29,92%
PONTEILLA	941	213	308	50	-83,77%
Volume total exporté	125 776	144 662	154 033	105 171	-31,72%

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022/2023
Linéaire du réseau hors branchements en km	320,39	319,39	321,67	320,46	-0,38%

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
26/11/2020 Pour application au 01/01/2021	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 32,00 € HT/an - Part variable : 0,66 € HT/m ³
30/11/2021 Pour application au 01/01/2022	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 32,00 € HT/an - Part variable : 0,68 € HT/m ³
15/12/2022 Pour application au 01/01/2023	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 40,00 € HT/an - Part variable : 0,72 € HT/m ³
13/12/2023 Pour application au 01/01/2024	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 40,00 € HT/an - Part variable : 0,73 € HT/m ³

Les tarifs concernant les parts du Délégitaire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient dont le calcul est défini au contrat,

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés,

Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé, Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau, Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau, Elle peut varier selon les communes du service.

	1er janv 2020	1er janv 2021	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024
BANYULS-DELS-ASPRES	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
BROUILLA	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
CAIXAS	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
CALMEILLES	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
CAMELAS	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
CASTELNOU	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
FOURQUES	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
LLAURO	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
MONTAURIOL	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
OMS	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
PASSA	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
SAINT-JEAN-LASSEILLE	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
TERRATS	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
THUIR	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
TORDERES	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
TRESSERRE	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
TROUILLAS	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290
VILLEMOLAQUE	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290

Augmentation 2024 de 0,01€ soit +3,57%

● *Redevance pour prélèvement sur la ressource*

Chaque année, une redevance pour prélèvement sur la ressource est adressée à la compagnie fermière par l'agence de l'eau ; Le calcul de cette redevance est notamment assis sur les volumes prélevés,

Le montant de cette taxe constitue une charge pour le délégataire qui la collecte donc sur la facture d'eau,

Le montant collecté par le délégataire est indiqué dans son rapport annuel ; il est fixé pour l'année 2024 à : **0,1100€/m³ (-0,0148€/m³)**

N.B. : En conséquence, plus le rendement de réseau sera bon, plus le volume prélevé sera faible et plus le montant de la redevance sera faible également.

■ **LE PRIX DE L'EAU** Tarif hors redevance de pollution domestique

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv 2020	1 ^{er} janv 2021	1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023	1 ^{er} janv 2024	Variation %
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	36,86	37,07	38,92	38,92	44,95	+15,49
	Abonnement Diam > 60 mm	221,16	222,41	233,52	233,52	269,69	+15,49
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	92,15	92,67	97,3	97,30	112,37	+15,49
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	36,86	37,07	38,92	38,92	44,95	+15,49
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 10 m³)	0,0697	0,0701	0,0736	0,0719	0,083
	N° 2 (11 à 100 m³)	0,6972	0,7011	0,7361	0,7187	0,83	+15,49
	N° 3 (121 à 250 m³)	0,8715	0,8764	0,9202	0,8984	1,0376	+15,49
	N° 4 (au-delà de 250 m³)	1,0458	1,0517	1,1042	1,0781	1,2451	+15,49
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 10 m³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73
	N° 2 (11 à 120 m³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
	N° 3 (121 à 250 m³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
	N° 4 (au-delà de 250 m³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,120	0,1248	0,1248	0,1248	0,1100	-11,86
	TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	0,00

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

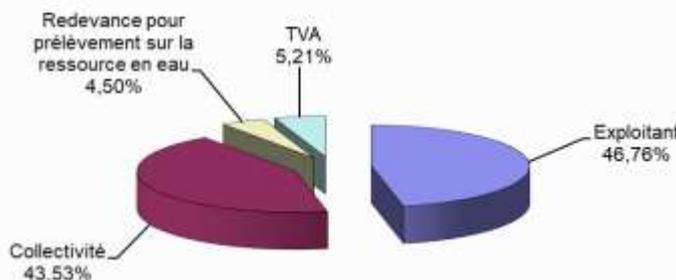
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv 2020	1 ^{er} janv 2021	1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023	1 ^{er} janv 2024	Variation %	Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) + 6,85%
Exploitant	114,249	114,892	120,627	118,696	137,080	+15,49	
Collectivité	108,800	111,200	113,600	126,400	127,600	+0,95	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	14,400	14,976	14,976	14,976	13,200	-11,86	
TVA	13,060	13,259	13,706	14,304	15,283	+6,85	
Total [€ TTC]	250,51	254,33	262,91	274,38	293,16	+6,85	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 2,088 €/m³ pour 2020
 2,119 €/m³ pour 2021
 2,191 €/m³ pour 2022

2,287 €/m³ pour 2023
 2,443 €/m³ pour 2024

Répartition au 1er janvier 2024



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

EAU POTABLE

2024

■ LE PRIX DE L'EAU

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2020	1er jan 2021	1er jan 2022	1er jan 2023	1er jan 2024	Variation %
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	36,86	37,07	38,92	38,92	44,95	+15,49
	Abonnement Diam > 60 mm	221,16	222,41	233,52	233,52	269,69	+15,49
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	92,15	92,67	97,3	97,30	112,37	+15,49
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	36,86	37,07	38,92	38,92	44,95	+15,49
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,0697	0,0701	0,0736	0,0719	0,083	+15,44
	N° 2 (11 à 100 m ³)	0,6972	0,7011	0,7361	0,7187	0,83	+15,49
	N° 3 (121 à 250 m ³)	0,8715	0,8764	0,9202	0,8984	1,0376	+15,49
	N° 4 (au-delà de 250 m ³)	1,0458	1,0517	1,1042	1,0781	1,2451	+15,49
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	32,0	32,0	32	40	40	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 10 m ³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
	N° 2 (11 à 120 m ³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
	N° 3 (121 à 250 m ³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
	N° 4 (au-delà de 250 m ³)	0,64	0,66	0,68	0,72	0,73	+1,39
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,120	0,1248	0,1248	0,1248	0,1100	-11,86
	Redevance de pollution domestique	0,270	0,280	0,280	0,280	0,290	+3,57
	TVA	5,50%	5,50%	5,5%	5,5%	5,5%	0,00

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janv 2020	1er janv 2021	1er janv 2022	1er janv 2023	1er janv 2024	Variation %
Exploitant	114,249	114,892	120,627	118,696	137,08	+15,49
Collectivité	108,8	111,2	113,6	126,4	127,6	+0,95
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	14,4	14,976	14,976	14,976	13,2	-11,86
Redevance de pollution domestique	32,40	33,60	33,60	33,60	34,80	+3,57
TVA	14,84	15,11	15,55	16,15	17,20	+6,47
Total [€ TTC]	284,69	289,77	298,36	309,82	329,88	+6,47

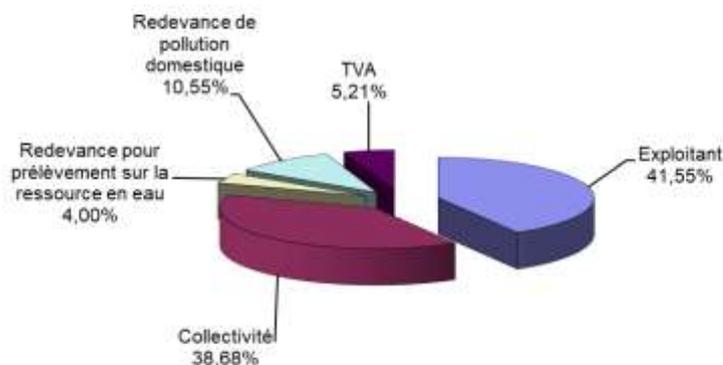
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+6,47 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,372 €/m³ pour 2020
2,415 €/m³ pour 2021
2,486 €/m³ pour 2022

2,582 €/m³ pour 2023
2,582 €/m³ pour 2024

Répartition au 1er janvier 2024



■ RECETTES D'EXPLOITATION :

• Recettes de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	935 234,71	1 255 000,55	1 270 315,71	1 334 155,47	+5,03%
Total recettes de vente d'eau	935 234,71	1 255 000,55	1 270 315,71	1 334 155,47	+5,03%
Recettes liées aux travaux (subv, et participat°)	49 199,95	119 324,00	0	235 044,94	-
Pénalités Contrat DSP		67 574,50	0	-	-
Recettes exceptionnelles	5 215,96	47 537,00	13 626,00	-	-
TVA sur travaux	-	-	-	-	-
Solde TVA antérieur					
Total des recettes	989 650,62	1 489 436,05	1 283 941,71	1 569 200,41	+22,22%

• Recettes de l'exploitant

	2020	2021	2022	2023	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	1 330 152,79	1 461 094,48	1 527 249,02	1 261 611,97	-17,39%
Total recettes de vente d'eau	1 330 152,79	1 461 094,48	1 527 249,02	1 261 611,97	-17,39%

■ LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
 Reçu en préfecture le 09/10/2024
 Publié le
 ID : 066-246600449-20240926-RPQS2023EP-AU

■ LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONTRACTUEL

Un Programme Contractuel du Renouveaulement correspond à un engagement du Déléguataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

- *Bilan financier du Programme*

6652000101 - CC DES A SPRES AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Dotations non actualisées du programme au : 31/12/2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations(€)	62 521	62 521	62 521	62 521	62 521	62 521	375 126

6652000101 - CC DES A SPRES AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Coefficients du programme au : 31/12/2023	2023
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000

6652000101 - CC DES A SPRES AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Bilan financier du programme au : 31/12/2023	2023	2024	Total (€)
Dotation actualisée (€)	62 521	0	62 521
Report de solde actualisé (€)	0	- 51 241	
		0	0
	0	0	0
Programmé au contrat TOTAL	113 762		113 762
Total renouvellement(€)	113 762	0	113 762
Solde(€)	- 51 241	- 51 241	

- Opérations de renouvellement réalisées en 2023

6652000101 - CC DES ASPRES AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
66033SG00001 - CAMELAS - Réservoir 2x350 m3 / GBT00008336 - Porte local	Porte local	Programmé au contrat	TOTAL	25/01/2023	1 799
66084SG00002 - FOURQUES - Château d'eau 300 m3 + Surpression / KST00004302 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	26/01/2023	2 563
66217SS00001 - Reprise - TROUILLAS / KST00004220 - Satellite	Satellite	Programmé au contrat	TOTAL	26/01/2023	2 438
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / VAN02728685 - Vanne d'isolement motorisée n°1 (Départ Causse haut)	Vanne d'isolement motorisée n°1 (Départ Causse haut)	Programmé au contrat	TOTAL	03/03/2023	5 750
66129CO00001 - Comptage export vers Ortaffa / KST00007821 - Télésurveillance	Télésurveillance	Programmé au contrat	TOTAL	17/03/2023	1 757
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / IAN00002667 - Detecteur fuite de chlore	Detecteur fuite de chlore	Programmé au contrat	TOTAL	17/03/2023	757
66099SS00002 - Reprise - LLAURO - Village 2x83 m3 / PCS00003343 - Pompe n°2	Pompe n°2	Programmé au contrat	TOTAL	08/04/2023	5 313
66207PT00002 - Production - TERRATS - Forage Canterrane / XTU00007698 - Canalisation refoulement pompe	Canalisation refoulement pompe	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2023	4 375
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / BCL00010096 - Chloromètre x2	Chloromètre x2	Programmé au contrat	TOTAL	14/06/2023	3 625
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / BCL00010097 - Chloration mural (inverseur mécanique + vacuostat)	Chloration mural (inverseur mécanique + vacuostat)	Programmé au contrat	TOTAL	14/06/2023	2 500
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / IFE00038002 - Débitmètre chlore x 2	Débitmètre chlore x 2	Programmé au contrat	TOTAL	14/06/2023	750
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / GBT00008104 - Porte local	Porte local	Programmé au contrat	TOTAL	21/08/2023	3 125
66207PT00002 - Production - TERRATS - Forage Canterrane / GBT00005271 - Portail en acier galvanisé	Portail en acier galvanisé	Programmé au contrat	TOTAL	22/08/2023	2 500
66112SS00003 - Surpression - MONTAURIOL - Chapelle des Hostalets / GRC00783831 - Trappe en béton	Trappe en béton	Programmé au contrat	TOTAL	23/08/2023	1 500
66207PT00002 - Production - TERRATS - Forage Canterrane / GBT00008231 - Portes local	Portes local	Programmé au contrat	TOTAL	30/08/2023	3 368
66126SG00001 - Réservoir - OMS HAUT 100 m3 / GBT00007189 - Porte local	Porte local	Programmé au contrat	TOTAL	09/09/2023	1 684
66210SS00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Haut 430 m3 / GRC00787241 - Plaque de couverture	Plaque de couverture	Programmé au contrat	TOTAL	13/09/2023	842
66214SS00001 - TRESSERRE_Bâche 340m3 + Reprise_Route de Passa / GSB00001674 - Echelle accès dôme	Echelle accès dôme	Programmé au contrat	TOTAL	13/09/2023	3 614
66033SR00001 - Reprise - POLITG - CAMELAS / PCS00003244 - Pompe n°1	Pompe n°1	Programmé au contrat	TOTAL	15/09/2023	3 000
66210PT00001 - Production - THUIR - mas Ripoll / NPH00000238 - Cellule HT	Cellule HT	Programmé au contrat	TOTAL	27/09/2023	18 084
66210PT00001 - Production - THUIR - mas Ripoll / NPT00000345 - Transformateur HT	Transformateur HT	Programmé au contrat	TOTAL	27/09/2023	18 750
66217PE00001 - Production - TROUILLAS - Forage Pla d'Amont / IFA00000224 - 6652FO052_TROU01_Forage Pla d'Amont_TROUILLAS	6652FO052_TROU0 1_Forage Pla d'Amont_TROUILLA S	Programmé au contrat	TOTAL	02/10/2023	1 750

66112SS00002 - Reprise - MONTAURIOL - Village / GDD00030749 - Jupe pour pompe immergée de secours	Jupe pour pompe immergée de secours	Programmé au contrat	TOTAL	13/10/2023	1 875
66112SS00002 - Reprise - MONTAURIOL - Village / PIM00012399 - Pompe immergée sous jupe de secours	Pompe immergée sous jupe de secours	Programmé au contrat	TOTAL	25/10/2023	2 857
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / VDR00005077 - Maintien de pression amont -	Maintien de pression amont -	Programmé au contrat	TOTAL	30/10/2023	1 875
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / GPR00002191 - Abri armoire chlore gazeux	Abri armoire chlore gazeux	Programmé au contrat	TOTAL	31/10/2023	1 875
66207PT00002 - Production - TERRATS - Forage Canterrane / GBT00077104 - Abri armoire chlore gazeux	Abri armoire chlore gazeux	Programmé au contrat	TOTAL	09/11/2023	1 875
66084PT00001 - FOURQUES Production Forage La Clave + Reprise de Montauriol / NPD00001896 - Disjoncteur avec relais différentiel	Disjoncteur avec relais différentiel	Programmé au contrat	TOTAL	29/11/2023	5 750
66210SR00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Hôpital 2x750 m3 / VAN03980073 - Vanne d'isolement motorisée n°2 (Départ Causse haut)	Vanne d'isolement motorisée n°2 (Départ Causse haut)	Programmé au contrat	TOTAL	15/12/2023	6 250
66112SS00003 - Suppression - MONTAURIOL - Chapelle des Hostalets / PIM00000959 - Pompe n°1	Pompe n°1	Programmé au contrat	TOTAL		

• *La garantie pour la continuité de service*

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

6652000101 - CC DES ASPRES AEP DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en garantie au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
66210SS00001 - Reprise - THUIR - Réservoir Causse Haut 430 m3 / PCS00003725 - Pompe n° 2	Pompe n° 2	Non programmé au contrat	PARTIEL	21/03/2023

• *Le renouvellement contractuel des branchements*

Commune	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	TOTAL
BANYULS-DELS-ASPRES				2	2
BROUILLA			1		1
CAIXAS					0
CALMEILLES					0
CAMELAS		1			1
CASTELNOU					0
FOURQUES	1				1
LLAURO	1				1
MONTAURIOL					0
OMS					0
PASSA					0
SAINT JEAN LASSEILLE		1			1
SAINTE -COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE					0
TERRATS	1				1
THUIR	3	3		3	9
TORDERES					0

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

1

2

ID : 066-246600449-20240926-RPQS2023EP-AU

TRESSERRE			2		
TROUILLAS			1		
VILLEMOLAQUE					0
TOTAL	6	5	4	6	21

Longueur de branchement inférieure à 20ml

Commune	Adresse	Date
BANYULS DELS ASPRES	RUE DE LA MARINADE	24/10/2023
BANYULS DELS ASPRES	RUE DES ACACIAS	25/10/2023
BROUILLA	RUE BEAU SOLEIL	12/07/2023
CAMELAS	HAMEAU DE POLITG	17/05/2023
FOURQUES	10 RUE DES 4 CANTOUS	09/01/2023
LLAURO	32 RUE DES CERISIERS	19/01/2023
ST JEAN LASSEILLE	RESIDENCE LES JARDINS - BOULODROME	06/06/2023
TERRATS	16 RUE DU COLOMBIER	11/01/2023
THUIR	8 RUE DES BLEUETS	09/01/2023
THUIR	2 AV NOGUERES	12/01/2023
THUIR	5 RUE DES ROSSIGNOLS	30/03/2023
THUIR	8 PLACE DU SOLA	26/04/2023
THUIR	2 RUE DES JARDINS	06/06/2023
THUIR	13 RUE HOCHÉ	07/06/2023
THUIR	CHEMIN SAINT MADELEINE	26/10/2023
TRESSERRE	AVENUE DE PASSA	22/11/2023
TROUILLAS	RUE D'ALGER	11/07/2023

Longueur de branchement supérieure à 20ml

Commune	Adresse	Date
THUIR	5 RUE DES EAUX VIVES	29/03/2023
THUIR	2 CHEMIN DE LA PRADE	13/11/2023
TRESSERRE-NIDOLERES	3 PLACE SAINT ETIENNE	13/09/2023

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	84	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	92	1	98 %	CVM

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Chlorure de vinyle	ARS	15/06/23	Réseau communal de CAMELAS - 6652000101	µg/l	0,5	2,4	Centre village

La contre analyse réalisée le 25/08 est conforme

Les analyses réalisées par l'exploitant sur les paramètres bactériologiques (39 échantillons) et physicochimiques (55 échantillons) de l'eau distribuée sont toutes conformes.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Forage SALITA EST – BANYULS DELS ASPRES

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage TISANE – BANYULS DELS ASPRES : INUTILISÉ

➔	80 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage PONT DE BROUILLA - BROUILLA

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

Forage Can Malet - CAIXAS

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu
---	------	-------------------------------

Forage Fontcouverte - CAIXAS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

Source de la Doux – CALMEILLES : INUTILISÉE

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

Forage La Clave - FOURQUES

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits réalisés en 2017
---	------	---

Forage Canterrane - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage château d'eau - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

Forages 1 et 2 Causse lavoir - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Forage Mas Ripoll - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits réalisés en 2017
---	------	---

Puits 1 et 2 MAS RIPOLL - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits réalisés en 2017
---	------	---

Forage Pla d'amont - TROUILLAS

➔	80 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

79,98 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

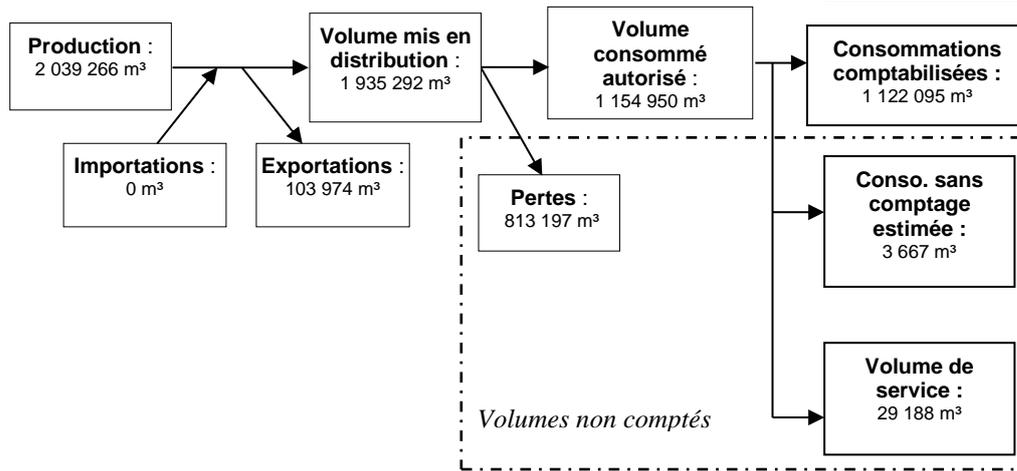
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Cet indicateur, défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles			
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		318	15
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		321,669	
Connaissance de l'âge des canalisations			
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)	VP.241	99,84%	15
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		321,669	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations			
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	5
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	5
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	

■ PERFORMANCE DU RESEAU

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
 Reçu en préfecture le 09/10/2024
 Publié le
 ID : 066-246600449-20240926-RPQS2023EP-AU



NB : L'ensemble des volumes présentés dans ce diagramme sont ceux observés sur la période de relève ramenée à 365 jours.

Les consommations sans comptage sont évaluées à 3 667 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 29 188 m³ par l'exploitant ; ce volume correspond essentiellement à l'eau utilisée pour les essais d'étanchéité du nouveau réservoir de Fourques.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution [en %]	65,07%	69,37%	66,29%	61,73%

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau en m hors branchements

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	6,30	5,48	6,50	6,95

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	6,05	5,24	6,19	6,67

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,948	1,789	1,897	1,805

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX EN COURS/ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE : 2023

Communes	Source	Opérations	Montants
CCA	SDAEP	Réservoirs + suppression (quaternaire) BDA / BRO / SJL : ETUDES	30 000,00
BDA	SDAEP	Avenue de la Gare : ETUDES MOE	11 804,80
CAI	SDAEP	Réhabilitation réservoir Fontcouverte - TRAVAUX	70 000,00
CAM	SDAEP	Réhabilitation réservoir Village - TRAVAUX	170 000,00
CAM		accès réservoir Politg + dévoiement canalisation Politg et Bellecroze hors privé + descente béton RD	96 543,78
FOU	SDAEP	Création nouveau Réservoir	1 950 000,00
FOU		Dévoiement Intercommunal dans parcelle privée (A 2105-2107)	45 000,00
LLA	SDAEP	Réhabilitation réservoir Village - TRAVAUX	90 000,00
SCC	SDAEP	Création Réservoir AEP - ETUDES	15 000,00
THU		Forages de l'hôpital - dossiers réglementaires + réhabilitation suite à sinistre	125 000,00
THU	SDAEP	Site Mas Ripoll - Création réservoir + reprise pour transfert UG TET vers UG Reart	50 000,00
THU	SDAEP	Réhabilitation réservoir Causse Hopital - TRAVAUX	210 000,00
THU	SDAEP	Réhabilitation Réservoir Mas Ripoll - TRAVAUX	40 000,00
THU	SDAEP	Transfert quaternaire (Têt -> Aspres Réart)- ETUDES+ TRAVAUX	300 000,00
THU		Bd Jaurès - RÉHABILITATION RESEAU	20 000,00
TOR		Réhabilitation réservoir village - TRAVAUX	90 000,00
TRO	SDAEP	Reprise - mise en vitesse variable	50 000,00
			3 363 348,58

Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous,

Branchements	2020	2021	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	19	20	18	15
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1 966	1 946	1 928	1913
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements en service	16,43%	15,98%	15,61%	15,22%

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 551 663,26	1 412 317,04	1 267 224,07	1 116 146,37
Remboursements au cours de l'exercice	199 808,15	199 808,15	199 808,15	199 448,11
dont en intérêts	60 61,93	60 461,93	54 715,18	48 370,41
dont en capital	139 346,22	139 346,22	145 052,97	151 077,70

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	399 682,38	425 053,96	<i>Rejet Trésorier</i>	<i>Report</i>

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE ET TRAVAUX PRÉVUS EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Communes	Source	Opérations	Montants
CCA	SDAEP	Amélioration de la qualité de l'Eau Distribuée : Désinfections/Equilibres calcocarb.	45 000,00
CCA	SDAEP	Amélioration des installations (GC, grillages ...)	20 000,00
CCA	SDAEP	BDA + BRO + SJL : Réservoirs + suppression (quaternaire) : ETUDES	60 000,00
FOU		Désaffectation Bâche surpresseur cimetièrè	50 000,00
SCC		CAUSSE HAUT - Création Réservoir AEP - ETUDES	15 000,00
THU		Forages de l'hopital - dossiers réglementaires + réhabilitation suite à sinistre	112 832,42
THU	SDAEP	Site Mas Ripoll - Création réservoir + reprise pour transfert UG TET vers UG Reart	603 486,00
TOR		Désaffectation reprise exaure	50 000,00
TRO	SDAEP	Reprise Surpresseur - mise en vitesse variable	48 750,00
CCA	SDAEP	PGRE Nappes - Installation de Bornes de Puisage	200 000,00
BDA	SDAEP	Avenue de la Gare : ETUDES MOE	11 804,80
PAS		Dévoisement canalisation Aval Réservoir - ETUDES	10 000,00
THU	SDAEP	Transfert quaternaire (Têt -> Aspres Réart)- ETUDES+ TRAVAUX	430 000,00
THU		Bd Jaurès - RÉHABILITATION RESEAU	20 000,00
THU		Route de Perpignan	560 000,00
TRE		Rues du marché/Eglise/Placette marché...	1 000,00
			2 237 873,22

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 066-246600449-20240926-RPQS2023EP-AU

La fiche ci-dessous présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES. D.S.P. du 01/01/2023 avec la société SAUR Tarif domestique : CC ASPRES
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES. D.S.P. du 01/01/2023 avec la société SAUR Tarif domestique : CC ASPRES

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Évolution 2023/2024
Part de l'exploitant						
du service d'eau potable	114,25 €	114,89 €	120,63 €	118,70 €	137,08 €	+15,49%
de l'assainissement collectif	112,44 €	113,10 €	117,99 €	124,28 €	143,91 €	+15,79%
Part de la collectivité						
pour le service d'eau potable	108,80 €	111,20 €	113,60 €	126,40 €	127,60 €	+0,949%
pour l'assainissement collectif	114,00 €	115,20 €	116,40 €	117,60 €	118,80 €	+1,02%
Agence de l'eau						
Redevance de pollution domestique	32,40 €	33,60 €	33,60 €	33,60 €	34,80 €	+3,571%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,00 €	18,00 €	19,20 €	19,20 €	19,20 €	0,00%
Autre tiers						
pour le service d'eau potable	14,40 €	14,98 €	14,98 €	14,98 €	13,20 €	-11,86%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TVA						
pour le service d'eau potable	14,84 €	15,10 €	15,55 €	16,15 €	17,20 €	+6,47%
pour l'assainissement collectif	24,44 €	24,63 €	25,36 €	26,11 €	28,19 €	+7,98%
Total TTC						
pour le service d'eau potable	284,69 €	289,77 €	298,36 €	309,82 €	329,88 €	+6,47%
pour l'assainissement collectif	268,88 €	270,93 €	278,95 €	287,19 €	310,10 €	+7,98%
TOTAL TTC GLOBAL	553,57 €	560,71 €	577,30 €	597,01 €	639,98 €	+7,20%

Prix TTC théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

4,61 €/m³ pour 2020

4,67 €/ m³ pour 2021

4,81 €/m³ pour 2022

4,98 €/m³ pour 2023

5,33 €/m³ pour 2024

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

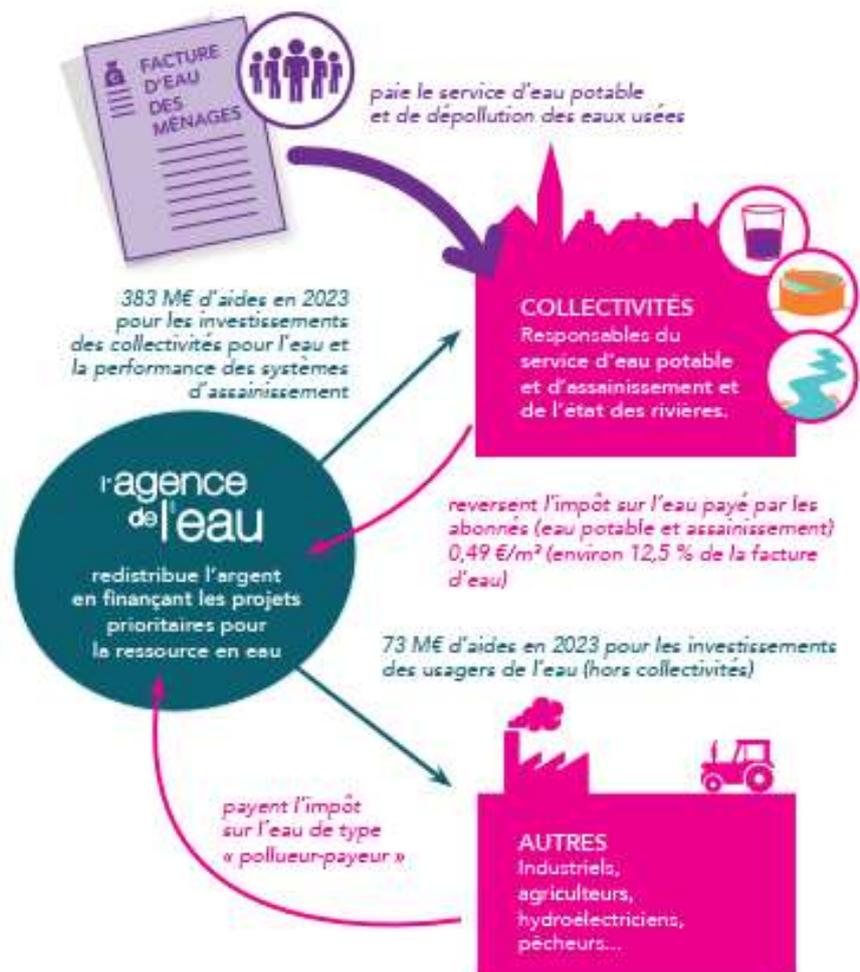
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sapeau 2021.



**SAUVONS
L'EAU!**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable (36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux (135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

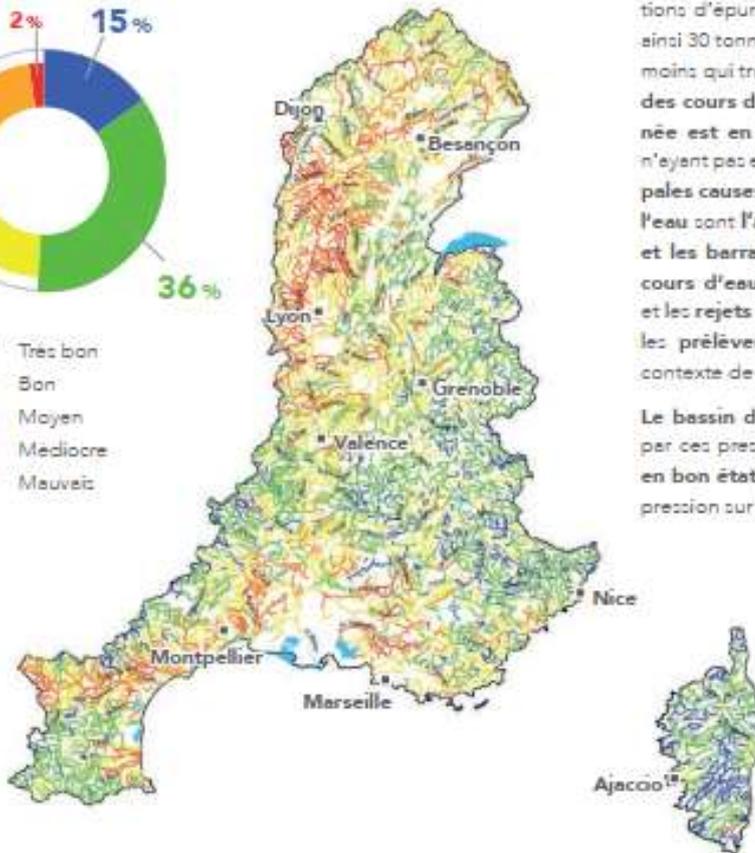
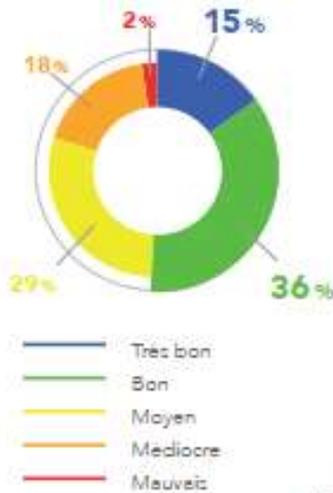
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
 Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur le recours en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes